

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en biologie, sciences de la vie et de la terre, ouvert au titre de l'affectataire UNIV. DE BRETAGNE OCCIDENTALE (BREST), session 2023

Le Président de l'Université de Bretagne occidentale, Mr Pascal OLIVARD

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en biologie, sciences de la vie et de la terre, ouvert au titre de l'affectataire UNIV. DE BRETAGNE OCCIDENTALE (BREST), au titre de l'année 2023 :

Monsieur HENRY Etienne, igr 1c cnrs, président, Université de Bretagne occidentale, Plouzane.
Madame PICHAVANT Karine, pr 2c, vice-présidente, Université de Bretagne occidentale, Brest.
Monsieur PELLEEN-MUSSI Pascal, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de Rennes 1, Rennes.

Monsieur PERCEVAULT Frédéric, assistant ingénieur, expert, Université de Rennes 1, Rennes.
Madame GOANVEC Christelle, mcf, Université de Bretagne occidentale, Brest.
Madame VABLY Sophie, adaenes, suppléante, Université de Bretagne occidentale, Brest.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Brest le 04 septembre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Directrice des ressources humaines

Signé

Martine LE ROUX